

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2010

Etaient présents

Mesdames : DESTAMPES, LANES, NIVARD, RAPPENEAU, SAILLENS, NOUAILLES, ARENES.

Messieurs : STAMBOULI, SOUQUES, BALJOT, MAURES, JURQUET, BESSIERES, BOLOS, ROUSSELLE, PARMENTIER, SIMON, CHASSAIN, BALDY, CREUX, DELBES, ROUCH, DORCIAC, GASTAL, BLADINIÈRES, LOMEDE, LLORCA, DESPRAT, SOULIE, GUERIN, BURC, LASSAQUE, COURTIOL, MOURGUES, LAYMOND, BONIS, BAUDEL, FABBRO.

Excusés

Mesdames : BORTOT-LECLERC, CAVALIE.

Messieurs : DAUTREY, BARRAUD, EVIN, BUNEL, KACEMI, RUAMPS, LACOMBE, ALBAGNAC, CALVET.

Absents

Mesdames : CORNU, EUDIER, FORT.

Messieurs : CASTADOT, VILLARON, LABRANDE.

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude BALDY qui ouvre la séance à 17 heures 30.

Monsieur le Président demande aux conseillers présents de faire éventuellement part de leurs observations sur le compte rendu de la séance précédente. Ce compte rendu de la séance du 23 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

1. DOCUMENTS COMPTABLES :

Approbation des Comptes Administratifs et des comptes de gestion 2009.

Monsieur le Président, qui en tant qu'ordonnateur ne peut prendre part au vote du compte administratif 2009, donne temporairement la présidence de la séance à Mr Serge Bladinières, 1^{er} vice président.




Celui-ci laisse la parole à Mr CHEILLETZ, Trésorier, qui dresse le bilan de l'année 2009 du budget principal et des deux budgets annexes.

- **Compte Administratif et compte de gestion 2009 du Budget Principal Communauté de Communes :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	6 863 021,14 €	7 587 813,64 €	1 868 705,83 €	2 120 214,06 €
Report de l'exercice 2008		702 285,57 €		135 053,18 €
Restes à réaliser			1 361 436,92 €	926 025,08 €
Résultat cumulé	6 863 021,14 €	8 290 099,21 €	3 230 142,75 €	3 181 292,32 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Ils sont approuvés à l'unanimité :




 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

- **Compte administratif et compte de gestion 2009 du Budget annexe des Pompes Funèbres**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	145 780.58 €	136 813.98 €	13 309.39 €	15 135.88 €
Résultat de l'exercice	- 8 966.60 €		+ 1 826.49 €	
Résultat antérieur	+ 37 662.76 €		+ 17 523.04 €	
Résultat cumulé (solde d'exécution)	+ 28 696.16 €		+ 19 349.53 €	

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Ils sont approuvés à l'unanimité :




 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

- **Compte administratif et compte de gestion 2009 du Budget annexe des Ateliers relais**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	96 882.83 €	109 977.78 €	132 686.54 €	130 721.93 €
Résultat de l'exercice	+ 13 094.95 €		- 1 964.61 €	
Résultat antérieur	- 6 669.59 €		+ 4 493.70 €	
Résultat cumulé	+ 6 425.36 €		+ 2 529.09 €	

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Ils sont approuvés à l'unanimité :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0




Affectation des résultats de l'exercice 2009

Monsieur BALDY, reprenant la présidence de la séance, énonce les propositions d'affectation des résultats énoncés plus hauts dans les différents budgets 2010.

- **Budget Principal Communauté de Communes**

Résultat de fonctionnement à affecter : 1 427 078.07 €
 - affectation en réserves (R 1068) : 684 527.85 €
 - report en fonctionnement (R 002) : 742 550.22 €




Ils sont approuvés à l'unanimité :

	Abstentions :	0
	Pour :	38
	Contre :	0

- **Budget annexe des Pompes Funèbres**

Résultat de fonctionnement : + 28 696.16 € reportés en recettes de fonctionnement




Ils sont approuvés à l'unanimité :

	Abstentions :	0
	Pour :	38
	Contre :	0

- **Budget annexe des Ateliers relais**

Résultat de fonctionnement : + 6 425.36 € reportés en recettes de fonctionnement

Ils sont approuvés à l'unanimité :

	Abstentions :	0
	Pour :	38
	Contre :	0

Approbation des budgets primitifs 2010






- **BP communauté de communes 2010**

Monsieur BALDY donne la parole à Madame BALDES, pour une présentation des grandes lignes du Budget 2010 de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sabine BALDES.

Propositions de budget 2010

- **Section de fonctionnement**

	Charges à caractère général :	2 000 055 €	
	Charges de personnel :	2 321 300 €	
	Atténuation de produits :	1 261 652 €	
	(attribution de compensation versée aux communes :		1 086 338 €
	dont (dotation de solidarité communautaire :		166 640 €
	(rev. plaf. TP sur valeur ajoutée :		8 674 €
	Charges de gestion courante :	1 168 683 €	
	Charges diverses	218 349 €	
	Opérations d'ordre - virement sect° invest.	1 130 200 €	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 8 100 239 €

📄 Produits de service 282 390 € prévus en 2010 dont :	
• Piscine	85 200 €
• Ecole de musique :	33 400 €
• Enfance jeunesse :	58 790 €
• Travaux voirie :	105 000 €

📄 Impôts et taxes 2010

📄 Taux relais :	1 683 787 €
📄 Attribution de compensation des communes :	1 919 199 €
📄 TEOM (10.86 %) :	1 505 232 €
📄 Fiscalité additionnelle :	162 888 €

📄 Section d'investissements

Total des investissements 2010 : **3 861 398 €** dont reports :

• Zones d'activités :	162 232 €
• Promotion tourisme :	15 500 €
• Aménagement école de musique :	150 000 €
• Aires de passage des gens du voyage :	450 000 €
• Collecte sélective des déchets ménagers :	142 000 €
• Extension ALSH de Prayssac :	244 400 €
• Aménagement des dépôts « voirie »	100 549 €
• Equipement « voirie » :	96 800 €

Investissements nouveaux :

• Terrain familial aménagement pont de Pescadoires :	185 000 €
• Aménagement nautiques :	42 500 €
• Matériel « voirie » :	273 700 €
• Programme « voirie » :	540 000 €
• Cartographie « voirie » :	10 700 €
• Maison communautaire de l'enfance :	55 000 €

Les documents « présentation synthétique du budget 2010 » adressés aux délégués communautaires sont commentés.

Il est notamment rappelé l'évolution positive de la DGF 2010 : soit + 239 388 € (par rapport à 2009) pour un montant total de 911 806 €.

Les schémas « évolution des budgets par services » et « intervention, de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble en 2010 » sont également présentés.

L'ensemble de cette présentation budgétaire donne lieu à des débats que l'on retrouve sous les interventions suivantes :

- Monsieur BAUDEL explique l'augmentation des charges au niveau du fonctionnement du service funéraire du fait de l'intégration des astreintes. Par ailleurs, en terme d'investissements, l'acquisition d'un véhicule est programmée.
Une délibération prévoyant une majoration des tarifs de ce service est proposée au conseil communautaire ; l'augmentation concerne plus particulièrement les tarifs professionnels.
- Monsieur MOURGUES intervient pour expliquer la nécessité d'augmenter le taux de la TEOM : proposition 2010 (10.86 %), au lieu de 10.30 % en 2009.

En effet, la hausse importante (près de 112 000 € en plus) du coût de traitement des déchets ménagers est due non pas à une augmentation des charges de fonctionnement du service, mais à la majoration tarifaire du SYDED, laquelle s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale départementale.

Monsieur MOURGUES apporte les précisions suivantes :

Quantité de déchets ménagers collectés en 2009 : recyclables : 1436 tonnes et 4000 tonnes de déchets non recyclables.

En 2009: les déchets ménagers ont coûté 514 626 € à la CCVLV auxquels s'ajoutent la contribution au fonctionnement des déchetteries : 13,50 € HT/hab DGF (soit 18098 hab). Avec les diverses contributions le montant versé au SYDED annuellement est de 8 476 286 TTC.

En 2010 : sur les mêmes bases de tonnage et de qualité de tri que l'année précédente, la part traitement des déchets passera à : 602 995 € TTC, la contribution au fonctionnement des déchetteries passe à 14,50 € HT/hab.

Si la performance (poids de recyclables par an et par habitant) baisse de plus de 1 kg la tonne de recyclable serait augmentée de 12 € HT.

Dans le meilleur des cas nous aurons une augmentation des coûts de traitement et de contribution aux déchetteries de 111 933 € TTC.

La TEOM générerait l'an dernier 1 475 655 € et la redevance camping 6 128 €.

- Monsieur MAURES demande si l'hypothèse de la construction d'un centre d'enfouissement dans le Lot n'est pas envisagée, afin de réduire les coûts liés à l'utilisation actuelle de la décharge de MONTECH.
- Messieurs MOURGUES et BLADINIÈRES répondent que l'implantation d'une décharge est un sujet sensible. Cependant un projet est actuellement en discussion avec la Corrèze.
- Monsieur MOURGUES ajoute, concernant le service « ordures ménagères » que la prestation de lavage des conteneurs, assurée jusqu'au 31 décembre 2009 au profit de la Communauté de Communes de Catus, risque de ne plus être renouvelée (du fait du Grand Cahors). C'est une recette en moins sur le budget 2010.




Par ailleurs, Monsieur MOURGUES propose qu'une redevance spéciale de collecte soit instaurée pour les professionnels. La commission « ordures ménagères » devra travailler cette éventualité en 2010 afin de lister toutes les possibilités de modalités.

- Monsieur BAUDEL commente les investissements prévus pour le service « voirie » correspondant aux besoins de renouvellement du matériel et au souhait de développement du service, dans une véritable dimension communautaire.
- Monsieur DESPRAT demande quelle est la situation de l'endettement.
- Monsieur CHEILLETZ répond :
Dette = 1 310 000 € dont 1 070 000 € pour la piscia.
- Monsieur DESPRAT demande des précisions sur l'enveloppe 2010 d'investissement car tous les projets ne sont pas listés dans la présentation synthétique.

- Monsieur le Percepteur apporte les compléments d'informations nécessaires à la compréhension.
- Mesdames LANES, SAILLENS et Messieurs GASTAL, BOLOS et BESSIERES interviennent pour préciser qu'ils approuvent dans l'ensemble le budget primitif 2010, mais annoncent qu'ils s'exprimeront par abstention ; ils ne cautionnent pas le principe de la fiscalité additionnelle qu'ils jugent inutile et prématurée en 2010.
- Madame LANES ajoute un autre motif à son abstention : la faiblesse des interventions communautaires dans les domaines de l'économie et du tourisme.
- Monsieur LOLMEDE souligne également la faiblesse du chapitre « développement économique » dans les prévisions 2010.

Pour information, les taux de la fiscalité additionnelle présentés lors de la commission « finances » du 18 mars 2010 sont rappelés :




Fiscalité additionnelle : 162 888 €

 Taxe d'habitation =	0.29 % soit	57 553 €
 Taxe foncière (bâti)	0.55 % soit	80 196 €
 Taxe foncière (non bâti) =	4.03 % soit	25 139 €

Suite à ces débats, Monsieur le Président soumet à l'approbation les budgets 2010 :




❖ Budget primitif Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	7
 Pour :	31
 Contre :	0




❖ Budget pompes funèbres

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

❖ Budget ateliers – relais

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur confiance et soumet au vote les projets de délibérations budgétaires.




Objet : Taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : Année 2010.

Après avoir examiné les propositions budgétaires de l'année 2010 et plus particulièrement les prévisions de la fonction 8, sous-fonction 81 relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères,

Monsieur le Président propose de porter à 10,86 % le taux de la T.E.O.M pour l'exercice concerné, (taux de 10,30 % en 2009).

Monsieur BESSIERES souhaite exprimer son mécontentement ; il ne peut pas cautionner une hausse de la TEOM due au SYDED alors que, dans sa commune, certains administrés rencontrent des difficultés très importantes en matière de collecte de verres.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :




 Abstentions :	0
 Pour :	37
 Contre :	1

Objet : Administration Générale – Fiscalité additionnelle – Produit fiscal de la 1^{ère} séance

Monsieur le Président rappelle que suite à la mise en place de la fiscalité additionnelle ; il convient de voter le produit fiscal de la 1^{ère} année, soit 2010.

Monsieur le Président propose le montant de 162 888 €.




Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	6
 Pour :	30
 Contre :	2

Objet : Administration Générale – Dotation de Solidarité Communautaire 2010

Monsieur le Président propose de fixer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 166 641 € pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Objet : Pompes funèbres / Tarifs 2010




Monsieur le Président propose d'examiner les nouveaux tarifs du service « Pompes Funèbres » applicables à compter du 1^{er} juin prochain.

- ❖ Différenciation des tarifs selon 3 catégories d'usagers :
 - ✓ Les familles,
 - ✓ Les professionnels,
 - ✓ Les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Monsieur le Président ajoute que ces tarifs ont été validés par le Conseil d'exploitation de la régie des pompes funèbres.

Monsieur le Président précise également que pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes, une prise en charge sociale peut être éventuellement envisagée avec la commune concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :




 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Objet : Participations et subventions 2010.

Subventions Enfance – Jeunesse :

◆ Ludothèque =	14 600 €
◆ Relais Petite Enfance =	33 000 €
◆ Crèche les 3 Pommes =	13 800 €




Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

◆ **ALSH :**

✓ Puy-l'Evêque :	35 000 €
✓ Prayssac :	50 000 €
✓ Anima'jeunes	15 000 €




Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Intervention Culturelle / Loisirs / Sports :

◆ Harmonie Basse Vallée du Lot =	2 000 €
◆ Club des Dauphins omnisports =	1 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Participations pêche et rivière :

✓ Convention tourisme pêche (FDAAPPMA) =	1 500 €
✓ Association de la Vallée du Lot (navigabilité)(cotisation/habitant) =	1 300 €
✓ Association Fête de la rivière et du vignoble =	4 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

🗳 Abstentions :	0
🗳 Pour :	38
🗳 Contre :	0

Economie :

◆ Salon des artisans / Union des Savoir Faire =	4 000.00 €
---	------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

🗳 Abstentions :	0
🗳 Pour :	38
🗳 Contre :	0

Participations diverses :

◆ A.D.I.L. =	762.00 €
◆ Association Pays de Cahors (cotisation / habitant) =	26 461.50 €
◆ Association des Elus du Lot (cotisation / habitant) =	1 033.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

🗳 Abstentions :	0
🗳 Pour :	38
🗳 Contre :	0

QUESTIONS DIVERSES :

Objet : Enfance – Jeunesse – Projet Badaluc : Modification du plan de financement




Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que suite à l'ouvrage écrit « Vivre avec le Lot de Soturac à Douelle » et CD audio « chants, témoignages et paysages sonores » réalisé par le DESS Patrimoine de Cahors en 2008, il a été proposé par délibération en date du 23 juillet 2009 de mener des actions pédagogiques auprès des écoles élémentaires et établissements du secondaire du territoire en partenariat avec l'inspection d'académie du Lot et l'Adda

Dans le cadre de la demande de subvention auprès du FNADT Vallée du Lot, il convient de modifier le plan de financement selon

Participation FNADT, (programme vallée du lot)	:	8 074 euros
Autofinancement CCVLV	:	2 691 euros
Total	:	10 765 euros TTC

Le coût initial du projet s'élevait à 12 000 euros TTC et est ramené à une dépense éligible au FNADT de 10 765 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Objet : Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les avancements de grade destinés à assurer un déroulement de carrière favorable aux agents, approuvés lors de la présentation du tableau annuel par le CDG du Lot, nécessitent la création des emplois suivants :

Filière technique :

- 1 emploi permanent à temps non complet (28h hebdo) d'ingénieur principal, à compter du 1er mai 2010,




Filière administrative :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (35 h hebdo), à compter du 15 juillet 2010,
- création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, TNC 14h30 hebdo à compter du 1er mai 2010.

Monsieur BAIJOT informe que le Comité Technique Paritaire se réunira avant l'été.

Les suppressions des postes liées au déroulement des carrières seront étudiées puis proposées au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Objet : Administration Générale – Composition du conseil d'administration nouveaux statuts de Quercy – Contacts / historique de QC.

Monsieur le Président donne l'information suivante :

Quercy Contacts (association intermédiaire depuis 1993) et **Quercy Contacts Insertion** (chantier d'insertion depuis 2001) étaient jusqu'à présent **deux associations distinctes**, gérées de façon autonome. Ces deux associations ont fusionné en janvier 2010. **Ainsi Quercy Contacts Insertion n'a plus d'existante légale et l'ensemble de ses activités et de son personnel a été repris par Quercy Contacts.**




Aussi, **le Conseil d'administration de Quercy Contacts**, conformément à ses nouveaux statuts, souhaite s'adapter à son nouvel objet et aux réalités de son territoire. De ce fait, **il laisse une place importante aux élus dans un collège dédié au sein de son CA.**

Monsieur le Président demande que les délégués communautaires candidats se fassent connaître sachant **qu'un poste** de membre du Conseil d'Administration de Quercy Contacts est à pourvoir.

Monsieur André BESSIERES présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité et désignent, Monsieur André BESSIERES, comme membre du Conseil d'Administration de Quercy Contacts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0




Objet : Economie – Acquisition du foncier «Lacroix »

Monsieur le Président informe de l'opportunité d'acquisition de foncier appartenant à Monsieur et Madame LACROIX Jean-Pierre, et, mitoyen au terrain « TAMY » que la Communauté de Communes a récemment acheté dans la zone d'activités de Meymes à Prayssac.

L'offre porte sur le terrain cadastré section E n° 3089 d'une superficie de 8 a 32 ca pour un montant de 25 000 €.

Madame LAPORTE informe que la consultation pour l'étude d'aménagement des zones d'activités communautaires est en cours.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	0
 Pour :	38
 Contre :	0

Objet : Aménagement nautique de Parnac

Monsieur le Président informe de la réalisation d'un aménagement nautique communautaire à Parnac.

Le projet porte sur la réalisation d'un quai d'accostage béton et palplanches, finition béton lavé coloré.

Monsieur le Président propose le cadre financier suivant :




➤ Etat / FNADT – Vallée du Lot	30 %	7 486
➤ Région	20%	4 990
➤ Département	20%	4 990
➤ CCVLV :	30 % soit	7 486

24 952,00 € H.T.

Soit 290 842,60 € T.T.C.

Monsieur LOLMEDE souhaite qu'un projet en partenariat avec la commune de Prayssac soit étudié au niveau du site du Balat Grand.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité :

 Abstentions : 0
 Pour : 38
 Contre : 0

DECISIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 avril 2009, portant délégation du Conseil au Président pour prendre, dans certaines conditions, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats, conventions, baux, abonnements nécessaires au fonctionnement des services,

SERVICE	OBJET	PRESTATAIRES OU BENEFICAIRES	MONTANT € TTC	DATE
ADMINISTRATION GENERALE	Signature convention relative à la réalisation de plans de désherbage et diagnostics pratiques phytosanitaires pour les communes de Soturac, Anglars-Juillac, Vire, Montcabrier, Mauroux, Duravel	Fredec Midi-Pyrénées	10 900.34 €	18/03/2010
	Signature devis contrat de maintenance 3 ans Point Visio-public borne utilisateurs	Orange Business Services	2 680.23 €	24/03/2010
PISCINE	Signature convention pour la maintenance des installations de la piscine (maintenance électromécanique, hydraulique et du traitement)	SAUR	Rémunération à la prestation (de 47 € ht l'heure à 52 € ht l'heure suivant la spécialité du technicien)	24/03/2010
VOIRIE – ORDURES MENAGERES - PISCINE	Signature accord-cadre pour la fourniture de fuel et de gas oil pour une année (procédure adaptée)	Sociétés Milhau, Pechavy, Alvéa, Garrigue	Consultation Régulière	24/03/2010
ECOLE DE MUSIQUE	Réaménagement de l'école de musique : Signature devis Mission coordination SPS Signature devis mission de contrôle technique	Mr Mio Bertolo	1 466.46 €	22/03/2010
		SOCOTEC	2 834.52 €	22/03/2010
GENS DU VOYAGE	Signature devis de l'étude pour l'aménagement d'une aire de passage des gens du voyage Combe Caumon à Puy-l'Evêque (levé topographique, étude hydraulique, étude préalable niveau esquisse)	SOGREAH	13 395.20 €	24/02/2010

ENFANCE JEUNESSE	CLSH de Prayssac, extension et mise aux normes :	Mr Mio Bertolo SOCOTEC	1 961.87 €	22/03/2010
	Signature devis mission coordination SPS Signature devis mission de contrôle technique		3 566.48 €	22/03/2010

Questions diverses :

Monsieur DELBES souhaite signaler qu'il ne conteste pas la subvention à l'Association de l'Harmonie de la Basse Vallée du Lot. Cependant Monsieur DELBES regrette de n'avoir pas pu bénéficier de services des musiciens quand il les avait sollicités pour une manifestation communale.

Monsieur DELBES regrette ce manque de coopération.

Monsieur GUERIN informe qu'il est au courant de cette situation ; « peut-être la commune n'a-t-elle pas sollicité suffisamment tôt les services de l'Harmonie ? ».

Monsieur DELBES répond que si tel est le cas, l'Harmonie pourrait répondre qu'elle n'est pas disponible.

Monsieur GUERIN profite de ce sujet pour informer sur le très beau concert du 27 mars 2010 joué par les Harmonies de la Basse Vallée du Lot et de Meung sur Loire. L'Harmonie du Meung sur Loire est composée de jeunes musiciens provenant, tous, de l'école de musique communale de Meung sur Loire.

Monsieur BAIJOT procède à la lecture de la proposition de motion suivante :

**MOTION POUR LA DEFENSE
DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LAÏQUE
ET GRATUITE**

Considérant que depuis 20 ans, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, l'objectif constant a été la diminution de la scolarisation des 2-3 ans,

Considérant le mouvement enclenché, plus nettement depuis 10 ans, au nom de la « régulation budgétaire » visant à supprimer des classes maternelles,

Considérant que la qualité internationalement reconnue de l'école maternelle française s'appuie, entre autres, sur un accueil précoce des enfants,

Considérant la tendance d'une politique nationale de démantèlement des services publics en milieu rural,

Vu le projet d'une nouvelle fermeture d'une classe maternelle, à la rentrée 2010 – 2011 en Vallée du Lot et du Vignoble,

Le conseil communautaire, réuni en séance le 1^{er} avril 2010,

Après avoir délibéré (CONTRE : 0 POUR : 37 ABSENTION : 1)

DENONCE le démantèlement progressif de l'école maternelle et la volonté de l'Etat de transférer sa responsabilité de l'accueil des enfants aux collectivités locales et intercommunalités,

REFUSE que la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble subisse une pression de la part de l'Etat pour la conduire à créer des jardins d'enfants payants,

DEFEND l'école maternelle gratuite et laïque et notamment l'accueil des enfants de 2 à 3 ans,

DEMANDE que l'Etat abandonne les jardins d'enfants d'éveil, structures « concurrentes » à l'école maternelle publique et gratuite,

DEMANDE l'ouverture de toutes les classes nécessaires pour garantir la scolarisation des 2 – 3 ans pour les parents en mesure de justifier leur demande,

DEMANDE la prise en compte des 2 – 3 ans dans l'effectif des écoles.

Monsieur STAMBOULI estime ce texte comme étant contre – productif car il lui semble que « les collectivités, même si elles n'approuvent pas la position de l'Etat, devront céder à la pression des parents ».

Cependant Monsieur STAMBOULI, sous réserve de cette remarque, dit qu'il votera pour cette motion.

Monsieur GASTAL dénonce le « mouvement pervers de l'Etat » visant à dire, par le biais de l'Inspection académique, aux collectivités locales : « organisez-vous dans vos territoires ».




Monsieur ROUSSELLE est totalement convaincu de la nécessité de cette motion.

Monsieur ROUSSELLE est inquiet sur l'avenir des classes maternelles pour les 3 – 4 ans.

Monsieur DESPRAT fait part de son abstention ; il est très réservé par rapport à ce projet de motion. Monsieur DESPRAT regrette que les parents délèguent l'éducation de leurs enfants à l'école. Par ailleurs, la suppression des classes pour les 2 – 3 ans s'inscrit dans une harmonisation européenne.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur le Président soumet donc au votre cette proposition de motion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

 Abstentions :	1
 Pour :	37
 Contre :	0

Les débats étant terminés, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 10 en rappelant que Monsieur le Préfet vient à la rencontre du conseil communautaire le 13 avril prochain.